

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DDCT 87** Subventions Fonds du Maire (20 500 euros) à 13 associations (7<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 13 associations domiciliées ou œuvrant dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'« Association le Bon Conseil » (185179 / 2016\_05457), 6, rue Albert de Lapparent - 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Les amis du Champ de Mars » (18131 / 2016\_06975), 4, rue Amélie - 75007 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'« association Scouts Unitaires de France », (180855 / 2016\_06966), 21/23 rue Aristide Briand - 92170 Vanves.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « APEC de Danse du Conservatoire Erick Satie » (156681 / 2016\_07008), 135 bis rue de l'Université, 75007 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Web 7 Média » (133401 / 2016\_06804), 4, rue Amélie 75007 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Belle & Bien » (115981 / 2016\_06998), 137, rue de l'Université - 75007 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'» Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique (ASSERAP) » (2001 / 2016\_06670), 4, rue Amélie - 75007 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Scouts et Guides de France » (18905 / 2016\_06703), 65 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Photo Saint Germain des Prés Paris » (70241 / 2016\_06917), 24-32 rue des Amandiers,- 75020 Paris.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Intemporelles, un Temps pour Elles » (20954/2016\_08099), 5 avenue du Général Tripier - 75007 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Habitat et Humanisme» (5883 / 2016\_08045), 6, avenue du Professeur A. Lemierre - 75020 Paris.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Operational Defense System alias Lady System defense » (135981 / 2016\_08044), 49, rue de Babylone - 75007 Paris.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Ramage » (80682 / 2016\_06625) 4, rue Amélie - 75007 Paris.

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (7<sup>e</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**